

Communauté de Communes de Gémozac – Service d'Aide à Domicile

Intervenantes :

PROXIMITE

Une équipe professionnelle placée sous l'autorité des élus de vos communes, formée pour répondre à vos attentes et à vos besoins.

Mode d'intervention :

SIMPLICITE

En choisissant notre service « prestataire », vous optez pour la simplicité car toutes les formalités administratives concernant le personnel d'intervention (salaires, charges sociales, congés, maladie, ...) ainsi que la planification et l'organisation de l'assistance seront assurées par la Communauté de Communes de Gémozac.



Service d'Aide
à Domicile



Services proposés :

POLYVALENCE

- Accompagnement dans les actes de la vie quotidienne : aide à la toilette, à l'habillage, au lever et au coucher.
- Préparation et aide à la prise des repas
- Entretien du logement, du linge ...
- Accompagnement pour les courses, les démarches administratives, la promenade...
- Maintien d'une ouverture sur la vie sociale.



Le service veille à protéger l'autonomie de la personne aidée et à préserver son indépendance.

Continuité du service :

CONFIANCE

- Interventions de 7 h 30 à 20 h 00, du lundi au vendredi ainsi que les week-ends et jours fériés, si l'état de dépendance du bénéficiaire le nécessite.
- Permanence téléphonique assurée, en dehors des heures d'ouverture du service d'aide à domicile, du lundi au vendredi de 17 h 30 à 20 h 00, ainsi que les week-ends et jours fériés.
- Maintien des interventions en cas d'absence de l'aide à domicile référente.

Financement :



- CONSEIL GENERAL, dossier APA (formalités à effectuer en mairie)
- CAISSES DE RETRAITE (Carsat, RSI, MSA, ...)
- MUTUELLES (sorties d'hôpital)
- CESU (chèque emploi service universel)
- Réduction d'impôts de 50% pour les dépenses d'assistance